

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Septembre 2019**

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET – Mme Christine KUNERAT - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL.

**Absents excusés** : Mme Monique LEYENDECKER donne procuration à M. Christophe LEYENDECKER - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX donne procuration à Mme Nathalie JUNG - M. Patrick GRASSER donne procuration à M. François MARQUET - M. Dominique LE PEMP donne procuration à M. Daniel PERLATI - Mme Christelle HUNEAU donne procuration à M. Marc LUCCHINI - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 12

**N° 2019-035 – Convention de servitude Enedis – Rue des Tilleuls**

**VU** les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906, par l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 et le décret n°70-492 du 11 juin 1970 ;

**VU** le décret n°67-886 du 6 octobre 1967 ;

**VU** le projet de convention de servitudes et le plan annexé ;

M. Marc LUCCHINI présente à L'Assemblée un projet de convention à intervenir entre ENEDIS et la Commune sur les parcelles communales cadastrées section 21 n° 45, 46 et 169 et section 19 n°232, 233 et 465 dans le cadre de la modification du réseau

M. Marc LUCCHINI présente également le plan foncier ainsi que les principales caractéristiques de la servitude projetée :

- Longueur totale de la ligne : 410 m (câbles souterrains)
- Sans coffret
- Indemnité forfaitaire de 20,00€

Il informe l'Assemblée que cette convention sera réitérée par acte authentique auprès d'un notaire en vue de sa publication au Service de Publicité Foncière.

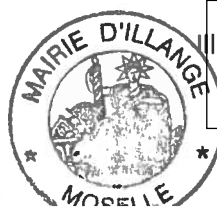
**Après exposé et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE et ACCEPTE** la constitution d'une convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS concernant les parcelles communales cadastrées section 21 n° 45, 46 et 169 et section 19 n°232, 233 et 465 ; dans le cadre de la modification du réseau, conformément au plan cadastral joint à la présente annexe ;
- **ACCEPTE** la réitération par acte authentique afin de régulariser ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier ;
- **PRÉCISE** que les frais notariés seront à la charge d'ENEDIS

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 12 septembre 2019



Pour copie conforme  
Accusé de réception en préfecture  
Illange le 12 septembre 2019  
Date de télétransmission : 12/09/2019  
Date de réception en préfecture : 12/09/2019